

# LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) : ENJEUX RH, FINANCIERS ET ORGANISATIONNELS

## INTÉGRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RH EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### UN VOLET FINANCIER

- › Un objectif en termes d'effort financier de la nation (3% de PIB)
- › Un abondement budgétaire planifié sur 10 ans
- › La dotation de l'ANR : mise en perspective du financement de la recherche, comparaisons européennes et internationales, une actualisation tous les 3 ans

#### UN VOLET CARRIÈRES MODIFIANT LES RÈGLES EXISTANTES

- › L'accord rémunérations et carrières
  - harmonisation des régimes de primes des personnels de l'ESR
  - revalorisation financière
  - mise en cohérence des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs
  - trois opérations de repyramidage
- › Des mesures relatives au classement des agents : avancement et promotion en cours de détachement/mise à disposition, reclassement rétroactif, mensualisation des vacataires
- › Création des chaires de professeurs juniors
- › Renforcement de l'autonomie des universités dans le recrutement des enseignants-chercheurs
  - recrutement hors CNU - CDI de mission et CDI de chantier - séjour de recherche
  - mesures relatives au doctorat et post-doctorat (doctorat de droit privé, diplôme national de doctorat)

#### UN VOLET INSTITUTIONNEL : L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

- › Les dispositions relatives au HCERES : accroissement de l'indépendance, élargissement du champ de compétences
- › L'extension de la possibilité de créer des unités de recherche
- › Les contrats d'établissement et de site : des objectifs par contrat, l'accroissement de la territorialisation

#### UN VOLET DIFFUSION DE LA CULTURE DE LA RECHERCHE

- › Le renforcement des liens avec les entreprises
  - possibilités élargies de création ou de participation à une entreprise à titre personnel
  - cumul d'activités à temps partiel vers les entreprises et les collectivités territoriales
  - congés d'enseignement ou de recherche pour les salariés du secteur privé
  - extension aux EPST du dispositif d'intéressement des personnels
  - habilitation du gouvernement par ordonnance en matière de propriété intellectuelle
- › Le renforcement des relations entre science et société
  - des moyens supplémentaires pour le partage de la culture scientifique

Illustration des nouveaux dispositifs par des exemples concrets

#### UN VOLET RELATIF AUX PERSONNELS, LABORATOIRES ET ÉTABLISSEMENTS

- › Un cadre juridique rénové pour les chercheurs dans leur quotidien
- › Le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur : règles pour les élections, statut (transformation d'EPA en EPSCP), attributions de la Commission de la recherche du Conseil académique
- › L'accroissement des attributions des présidents d'université : conventions de valorisation, fondations partenariales, formations, globalisation des moyens

#### UN VOLET ÉTUDIANTS ET FORMATIONS

- › Mixité sociale et géographique
- › Masters
- › Handicap
- › Délit d'entrave
- › Une mission de sensibilisation à l'écologie et au développement durable

Quiz de synthèse sur les nouvelles dispositions de la loi de programmation de la recherche

#### OBJECTIFS

- Evaluer les impacts des dispositions financières de la loi de programmation de la recherche.
- Appliquer les mesures relatives aux carrières et leurs impacts.
- Mesurer les conséquences sur la gouvernance de la recherche.
- Diffuser la culture de la recherche.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation opérationnelle sur les impacts de la Loi du 24 décembre 2020, intégrant les derniers textes.
- Une revue complète des 3 volets RH, financiers et organisationnels
- Une consultante experte en Droit et RH de la fonction publique

#### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

#### TARIFS

925 € HT - Réf : VRH-LPSE

Validité : 30 juin 2024

#### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
le 24 septembre 2024

Paris Montparnasse :  
le 3 avril 2024  
le 4 novembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :  
 Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie .....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur <a href="http://www.gereso.com/cgv/">www.gereso.com/cgv/</a>	

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO